

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Mars

## Un projet de réforme fiscale

On ne saurait raisonnablement faire un reproche à la Chambre d'avoir repoussé les diverses propositions de révision de la Constitution qui lui ont été soumises, car il y a, à l'heure présente, nombre de questions beaucoup plus intéressantes et plus urgentes qui s'imposent depuis longtemps à l'attention de nos législateurs.

Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux que les réformes fiscales et le remaniement de l'assiette de l'impôt intéressent beaucoup plus les populations que la révision.

Ceux-là s'exagèrent la portée des modifications qui pourraient être introduites dans les lois constitutionnelles, qui prétendent qu'elles auraient pour conséquence de hâter la solution de la question sociale et la suppression du paupérisme.

C'est une illusion de croire qu'il suffirait de changer par exemple le mode d'élection du Sénat pour faire cesser l'antagonisme entre le capital et le travail, ou de faire élire le président de la République par le suffrage universel pour que la crise économique et sociale prenne fin immédiatement.

Laissons-là toutes ces chimères et sachons une bonne fois, estimer les réformes ce qu'elles valent en réalité.

En fait de réformes, nous sommes d'avis qu'il faut s'attacher de préférence à celles dont la réalisation doit avoir pour résultat d'améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre de la population.

Voilà bien longtemps que l'on parle d'introduire dans la répartition des charges publiques un peu plus d'équité et de justice. Tout le monde convient que certaines parties de notre régime fiscal doivent être transformées parce qu'elles sont en contradiction avec nos mœurs et avec ce sentiment profond d'égalité qui pénètre de plus en plus les masses populaires.

Toutes ces réflexions nous sont inspirées

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 15

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

DEUXIÈME PARTIE

1

Ma conviction à moi est donc que seule vous survivrez à cette catastrophe. J'ai écrit mon rapport dans ce sens.

Quoique l'amour maternel fût au demeurant très peu développé chez elle, la certitude de la mort de sa fille lui donna un coup violent au cœur, et l'instinct de la mère parla assez fort en elle pour la faire, pendant plusieurs jours, se lever sur le sort de la petite créature qu'elle plura sincèrement et dont elle regrettait les caresses et les baisers si cruellement dédaignés jusqu'alors...

Mais cet élan fut de courte durée ; et la semaine suivante, si ses larmes coulaient encore, elle s'habitua déjà à ne plus vivre qu'avec le souvenir de l'ange envolé.

Quant à sa situation de veuve, — puisque son mari, d'après le dire du capitaine, avait dû périr également, — elle n'osait s'avouer qu'elle en ressentait une sorte de joie secrète.

par la proposition de loi que M. Cavaignac vient de faire distribuer à la Chambre.

L'honorable député s'est efforcé, dans ce travail, de préciser sa conception de réforme fiscale dont il avait fait connaître les grandes lignes dans le discours qu'il prononça naguère à Lyon.

Ce document n'est pas sans intérêt et mérite d'être discuté.

Ce n'est pas une refonte de notre régime fiscal que propose M. Cavaignac, tant s'en faut. S'il admet dans une certaine mesure la progression de l'impôt, il s'efforce en même temps de laisser debout le système actuel.

Naturellement, en se plaçant sur ce terrain, il se heurte à des difficultés sans nombre qui l'empêchent de résoudre le problème dont il cherche la solution. « Il est certain, dit-il, que l'impôt réel se prête mal à l'application de tarifs progressifs. »

Cela dépend de quelle manière on entend appliquer la progression.

La grande difficulté, c'est d'arriver à rendre toutes les charges publiques, sans exception, réellement proportionnelles.

La proportionnalité s'impose comme une nécessité et, par conséquent, elle doit servir de base à toute organisation fiscale empreinte de l'esprit démocratique.

Le projet de M. Cavaignac ne réalise pas l'idéal attendu, cela n'est pas douteux : néanmoins, il faut savoir gré à son auteur de l'avoir soumis à l'appréciation de ses collègues, car il a au moins l'avantage de remettre sur le tapis une question importante dont la solution s'impose et dont nos législateurs se détournent un peu trop pour ne s'occuper le plus souvent que de questions politiques irritantes ou oiseuses, mises en avant par les interpellateurs.

J. QUERCITAIN.

## INFORMATIONS

### Français et Espagnols

Perpignan, 27 mars.

Une manifestation sympathique s'est produite à Puerto-de-la-Selva, petit port de pêche de la

— Veuve !... veuve !... soupirait-elle, trouvant ce mot presque doux à prononcer.

Veuve, c'est-à-dire libre, indépendante, sans contrôle désormais ; pouvant recommencer sa vie à sa guise et satisfaire enfin ses goûts pour le luxe, la richesse, les plaisirs mondains dont elle avait toujours été sevrée et qui étaient ses véritables éléments à elle.

Et ses anciennes ambitions lui revenaient en tête plus fortes que jamais, elle se voyait déjà éblouissant le monde par son faste et sa splendeur.

Mais comment arriver à monter sur ce trône doré ? C'est à quoi elle songea pendant toute la durée de son séjour à bord, son imagination lui fournissant mille moyens, son cerveau malade enfantant mille projets, sans qu'elle parvint à prendre une détermination pratique.

Toutefois, ce qu'elle savait bien, c'est qu'elle ne voulait pas retourner en France, c'est-à-dire à Paris, le seul endroit cependant où elle eût pu renouer quelques relations.

A son avis, Paris lui avait porté malheur, et elle lui en gardait rancune.

Et ces relations même d'amies fortunées vivant au sein des plaisirs et des fêtes, écartant la vie pour ainsi dire, eussent été encore pour elle, la déshéritée, une source de nouveaux dépit et de nouvelles humiliations.

— Si je rentre un jour à Paris, pensait-elle, ce ne sera que pour y régner à tout tour souveraine dans tout l'éclat d'une magnificence sans égale.

Présentement, c'est à l'étranger qu'il me faut commencer l'édifice de ma fortune ; l'étranger est pour moi l'inconnu, le pays où l'imprévu m'at-

province de Girona (Espagne), à peu de distance de la frontière française.

Dix-huit membres du Club alpin français, section du Canigou, venant de Perpignan, après avoir fait l'ascension d'un pic et visité les ruines du monastère de San-Pera-de-Roda, étaient descendus à Puerto-de-la-Selva pour y prendre un repas.

Les alpinistes français s'étant rendus dans un café où se trouvaient de nombreux consommateurs écoutant des guitaristes, aussitôt les instrumentistes se mirent à jouer la *Marseillaise*, qui fut écoutée debout, tête nue, et vigoureusement applaudie.

Emus par cette manifestation spontanée, les alpins français réclamèrent l'Hymne national espagnol, qu'ils acclamèrent avec enthousiasme.

A leur départ, toute la population de Puerto-de-la-Selva les salua par les cris de : « Vive la France ! », auxquels les alpinistes répondirent par les cris de : « Vive l'Espagne ! »

### Signe des temps

On annonce de Milan, qu'un officier supérieur en retraite, M. Giacinto Trussardi, colonel de l'armée italienne, vient de se suicider, laissant sur une carte cette explication de son acte de désespoir :

*Je ne veux pas assister à l'effondrement de ma patrie.*

Si la foi en la patrie succombe chez les vieux guerriers, que devient-elle dans l'âme du peuple italien ?

Quel symptôme significatif que ce suicide mis en regard des rodomontades du dictateur Crispi !

### Incidents Franco-Portugais

Les négociations pour le règlement des litiges franco-portugais se poursuivent activement. Les réclamations de la France portent, on le sait, sur trois points : l'affaire de Zanzibar, la question des travaux du port de Lisbonne et les droits des porteurs français dans l'affaire des chemins de fer.

Le gouvernement portugais s'est montré très désireux de résoudre ces questions et a insisté pour qu'une prompt résolution intervint.

Nous croyons savoir qu'il lui a été répondu qu'il dépendait de lui que la solution des litiges fût prompte, en présentant des conditions qui puissent être acceptées.

### Dans l'Episcopat

L'Autorité reproduit le bruit que l'évêque de Verdun serait nommé archevêque de Rouen et que l'évêque de Marseille irait à Verdun.

tend à chaque pas, et où je suis en droit de tout espérer. Le hard qui, en brisant ma chaîne, m'a rendue libre, me réserve sans doute une destinée selon mes aspirations. Quant à me créer une autre identité, cela me sera facile, pouvant à mon gré me faire passer pour qui je voudrai, et n'ayant personne, hormis en France, capable de me reconnaître et de lever le masque dont je vais me couvrir.

C'est pourquoi, ne tenant pas à son rapatriement, elle s'était débarrassée du matelot qui devait la conduire au consulat.

Et pourtant, si elle eût fait cette démarche, elle eût appris une nouvelle qui, probablement, eût modifié ses plans d'avenir : à savoir que sa petite Jeanne était malade et attendait à Marseille qu'on vint la réclamer.

Quoique à peine mère jusqu'alors, peut-être que la joie de retrouver son enfant après l'avoir pleurée comme morte, eût opéré en elle un changement radical, et ouvert enfin son cœur aux délices de ce sentiment divin : l'amour maternel !

Mais elle n'alla pas au consulat, et par suite demeura ignorante du sort de sa fille, et continua à se bercer de ses rêves ambitieux et à chercher à les réaliser.

Elle avait vingt-six ans, était dans toute la fleur de sa beauté, et à une distinction parfaite joignait une éducation soignée.

Ne pourrait-elle donc pas inspirer de l'amour à un riche et noble personnage, qui mettrait à ses pieds sa fortune et son nom ?

Une voix qu'elle n'entendait encore que faiblement, il est vrai, lui murmurait même tout bas : Pourquoi son nom ?

### Notre Marine

Le XIX<sup>e</sup> Siècle signale dans tous les ports une réaction contre les tendances du ministère de la marine de multiplier les commandes à l'industrie privée laquelle livrerait des navires présentant les plus graves défauts, principalement pour les chaudières.

### En Espagne

On mande de Madrid qu'une manifestation de 2,000 ouvriers sans travail a eu lieu à San-Lucar. De nombreux vols de pain ont été commis.

Le maire a télégraphié à Cadix pour demander des secours.

### Le prince Napoléon à Paris

Le prince Louis Napoléon est attendu prochainement à Paris.

### Ministère belge

Le ministère belge est reconstitué comme suit : M. Burlet, à la présidence et à l'intérieur ; M. Smetdeneyer aux finances ; M. Bergerem à la justice ; Les autres titulaires restent.

### Entente internationale

Le *Standard* publie une dépêche de Berlin, annonçant que l'Allemagne prendrait l'initiative d'une entente internationale pour les mesures à prendre contre les anarchistes.

### Les Processions en Italie

On mande de Rome qu'une bagarre d'ouvriers solitaires de Montedoro a eu lieu à l'occasion d'une procession religieuse.

La gendarmerie est intervenue.

Il y a eu quatre blessés. Des renforts ont été envoyés.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Mariage

On annonce le prochain mariage du marquis Jacques du Tillet, fils de notre ancien receveur général et de la marquise née Murat, avec Mlle Marie-Louise Roux, fille de M. Charles Roux député de Marseille, un des champions les plus ardents du libre échange.

M. Jacques du Tillet s'est fait depuis longtemps une place dans le monde littéraire. Il collabore à la *Vie Parisienne*, et donne à la *Revue bleue* des critiques toujours remarquables.

Il est, par sa mère, neveu de notre ancien député, M. le comte Murat.

Ses espérances lui paraissent si facilement réalisables, qu'elle ne s'inquiétait seulement pas de l'extrême dénuement dans lequel l'avait réduite le naufrage.

Et cependant il était grand !... Le capitaine du navire, sachant que le consul pourvoit immédiatement à tous ses besoins, l'avait mise à terre sans la moindre ressource et dans un accoutrement des plus pitoyables. Car aucun costume féminin ne se trouvant à bord, elle avait dû reprendre ses anciens vêtements, fortement défraîchis et lamentablement détériorés comme bien l'on pense.

Quand le matelot l'eut quittée et qu'elle se vit au milieu d'une ville totalement inconnue, elle fut d'abord tant soit peu désorientée.

Mais se souvenant qu'elle parlait assez correctement la langue du pays, elle reprit une certaine assurance.

Restée sur la place du port, elle s'était assise sur une borne de fer qui servait à enrouler les câbles d'amarre, et machinalement s'intéressait à tout ce tumulte, à ce va-et-vient continu, produit par le chargement et le déchargement des navires.

Ce spectacle, qu'elle n'avait fait qu'entrevoir lors de son embarquement à Marseille, et auquel elle avait pris à peine garde, l'occupait maintenant attentivement par ses innombrables détails.

(A suivre)

PILULES GICQUEL. la Boîte 1:50

**Lycée de Cahors**

Voilà deux ans bientôt que, sous les auspices de M. Léon Bourgeois « citoyen de Cahors », l'Etat et la ville se sont engagés publiquement à relever les ruines de notre vieux et vénérable Lycée.

Depuis deux hivers, nos ouvriers alléchés attendent l'ouverture de cet important chantier. Leurs privations ont été grandes, et leurs espérances déçues n'ont pu que les aggraver.

Et nous, parents, que la valeur de l'enseignement donné dans cette glorieuse mesure contraindre à abriter (?) nos enfants sous ces murs croulants, nous attendons toujours la réalisation des promesses faites.

Va-t-on laisser encore passer la campagne d'été sans rien faire ?

Les humbles et les petits souffrent. Il n'est que temps d'aviser.

**Conseil municipal de Cahors**

Le conseil municipal se réunira ce soir à 8 heures.

- Voici l'ordre du jour :
- 1° Assurance du théâtre contre l'incendie, augmentation du capital garanti ;
  - 2° Aliénée Caminade, frais de séjour à Leyme ;
  - 3° Demande de la commune de Labastide-Murat, vente d'un tableau ;
  - 4° Chemin de fer, arrêt de Douelle, communication ;
  - 5° Pétition des habitants de la rue Haute-serre et de la rue Victor Hugo ;
  - 6° Demande d'un nouveau bec de gaz sur la place Rousseau ;
  - 7° Rapports des commissions.

**Saint-Maixent**

Au nombre des sous-officiers admis à l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent, nous sommes heureux de voir figurer avec le n° 140, sur 300, notre compatriote M. Bénech, sergent-major au 68<sup>me</sup> d'infanterie.

Tous nos compliments.

**Ecole supérieure de guerre**

Sur la liste des officiers admis à subir les épreuves orales en 1894 pour le concours d'admission à l'école de guerre, nous trouvons M. de Chaunac de Lanzac, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne. Toutes nos félicitations et bonne chance.

**L'emplacement du concours régional**

On sait que la place Thiers et la place des mobiles ont été désignées pour servir d'emplacement au concours régional agricole qui doit avoir lieu à Cahors, en juin prochain.

L'entrée principale du concours de la place Thiers sera sur les boulevards. A droite et à gauche de l'entrée se dresseront deux pavillons destinés l'un au commissariat général du concours, l'autre au commissariat des instruments agricoles.

Deux autres pavillons, placés le premier à l'angle de la place Thiers et du boulevard au sud, servira de poste de police ; le second, placé également au sud de la place, et près de la rue Ste-Claire, sera occupé par le commissariat des animaux.

Les premiers parcs construits à droite et à gauche de l'entrée principale recevront les bœufs et les brebis.

Puis, sur le devant de ces parcs et le long de la place, en se dirigeant sur l'enclos Carrié, des stables sur un ou deux rangs seront installées pour les animaux de l'espèce bovine.

Dans le fond de la place et le long de la rue Ste Claire, des parcs pour l'espèce porcine et des cages pour les animaux de basse-cour seront déposés.

La place des Mobiles doit être spécialement affectée à l'exposition des instruments et des produits agricoles.

L'entrée de cette annexe sera à l'angle du boulevard, près du jardin de l'église de St-Barthélemy.

Sur la gauche de cet entrée, se dressera tout d'abord le pavillon du commissariat des produits ; puis une première tente construite sur le côté de la place faisant face à l'église St-Barthélemy recevra les produits.

Sur le devant de cette première tente et de l'autre côté de la place le long de la rue de l'A-breuvoir, deux autres tentes seront installées pour les instruments.

Les stables destinées à l'espèce bovine seront au nombre de 387.

Les bêtes ovines auront 94 parcs à leur disposition.

Les porcs en auront 72.

Enfin, les animaux de basse-cour trouveront place dans 140 cages.

Ajoutons que les tentes destinées aux instruments agricoles auront 77 mètres de longueur ; celles destinées aux produits en auront 30.

Une tente de 28 mètres de longueur sera en outre, réservée pour les cas imprévus.

**Exposition municipale et internationale HORTICULTURE**

**Règlement.** — Art. 1<sup>er</sup>. — L'Exposition municipale horticole de Cahors, organisée sur les allées Fénélon, sera officiellement inaugurée le dimanche 3 juin et sera close le dimanche soir, 15 juillet 1894. Monsieur le Maire, de concert avec M. le Commissaire général, pourront réduire ou prolonger la durée de l'Exposition sans que MM. les exposants puissent formuler aucune réclamation.

Art. 2. — Il sera mis à la disposition des horticulteurs ou amateurs qui désireront prendre part à l'exposition d'horticulture un emplacement déterminé par la Commission chargée de l'exposition horticole et autant que possible dans les dimensions demandées par l'exposant. Cet emplacement sera donné gratuitement pour les fleurs ou plantes quelconques. Quant aux objets servant à l'horticulture proprement dite, tels que plans, serres, instruments, poteries, etc., ils se-

ront soumis au règlement de l'Exposition industrielle.

Art. 3. — Les plantes devront être en pots et ne pourront être mises en pleine terre qu'exceptionnellement et avec l'autorisation de M. le Président de la section horticole. MM. les exposants seront responsables des dégradations provenant de leur fait. Ils devront attribuer les lieux occupés par eux en l'état où ils les auront pris, et ce, dans la huitaine qui suivra la clôture.

Art. 4. Toute latitude sera donnée à l'exposant pour qu'il puisse disposer son installation à son gré dans les limites de la surface qui lui sera attribuée. Il aura le droit de vente gratuit ; il pourra livrer chaque jour à l'acheteur les plantes exposées, mais il sera tenu de regarnir immédiatement les vides au fur et à mesure qu'ils se produiront. Il sera également autorisé à renouveler ses plantes aussi souvent qu'il le jugera convenable. Ce travail devra être terminé le matin à 10 heures précises.

Art. 5. — Catégories des plantes admises à figurer et à concourir :

1° Plantes ornementales et d'appartements. — 2° Plantes à fleurs et à feuillage coloré. — 3° Bouquets montés. — 4° Fleurs de toutes sortes coupées en collections. — Pour ces deux dernières catégories, les époques des divers concours seront fixées ultérieurement et annoncées par la voie des journaux.

Art. 6. — Des récompenses qui consisteront en diplômes de : médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront attribuées aux exposants par un jury spécial désigné à cet effet. Un diplôme de Grand Prix et un diplôme d'Honneur dans chaque catégorie sera décerné à l'exposant qui, pendant toute la durée de l'Exposition, aura présenté le lot le plus important.

Art. 7. — Les demandes d'admission doivent être adressées dès à présent à M. Eugène Pautard, Commissaire Général de l'Exposition, à l'Hôtel-de-Ville de Cahors. Elles ne seront admises que jusqu'au 20 mai, délai extrême. Les marchands peuvent être adressés franco à domicile à M. Eugène Pautard à l'Hôtel-de-Ville.

Les Compagnies Françaises de chemins de fer, d'après un tarif spécial, transportent gratuitement au retour, les produits provenant des expositions.

Art. 8. — Les demandes d'admission devront faire connaître approximativement et le plus exactement possible la surface nécessaire à celui qui en fait la demande. Ne devront se considérer et ne seront considérés comme exposants que toute personne nantie du certificat d'admission envoyé par la direction après réception du bulletin d'adhésion.

*Le Président de la section Horticole,*  
René BOUYSSOU, conseiller municipal ;  
*Le Commissaire Général de la section Horticole,* DROUHAULT, Professeur départemental d'Agriculture ;  
*Le Secrétaire Général,* U. VINCENS, Chevalier du Mérite Agricole, Conseiller municipal.

**Congrès des sociétés savantes**

Nous recevons l'ordre du jour du Congrès des sociétés savantes qui ont commencé mardi à Paris.

Parmi les communications inscrites au programme nous relevons les suivantes :

**SECTION D'HISTOIRE**

*Mercredi 28 mars.* — M. Edouard Forestié, secrétaire général de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, correspondant du ministère des Beaux-Arts : Deux capitaines gascons du XVI<sup>e</sup> siècle : Corbeyran et Raymond de Cardaillac-Sarlabous.

M. l'abbé Galabert, membre de la Société archéologique : Un village au pouvoir des Routiers (Puygarde, 1381-1384)

**SECTION D'ARCHÉOLOGIE**

*Jeudi, 29 mars.* — M. Jules Momnèja, membre de la Société archéologique, correspondant du ministère des Beaux-Arts : Les mosaïques et les carrelages émaillés de l'église de Moissac.

**SECTION DES SCIENCES**

*Mardi, 27 mars.* — M. Ed. Wallon, membre de la Société archéologique et du Club alpin : Réponse à la 32<sup>e</sup> question du programme (Photographie des Pyrénées.)

**Société de secours mutuels**

Les membres de la Société de Secours Mutuels se réuniront en assemblée générale, pour le 2<sup>me</sup> trimestre de 1894, Dimanche prochain, 1<sup>er</sup> avril, à 8 heures et demie du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures, ils se rendront à la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, pour y assister à une Messe à l'intention des membres décédés.

Cette cérémonie terminée, ils rentreront à l'Hôtel-de-Ville pour entendre le rapport qui leur sera fait sur la situation financière.

**Télégraphes**

M. Goudouneche, ancien conseiller municipal d'Alleyrat, surveillant chef d'équipe à Laroche, a été désigné pour occuper les fonctions de chef surveillant des télégraphes à Cahors.

**Promotions et titularisations**

Par arrêté préfectoral rendu par application de l'arrêté ministériel du 18 février 1893 et sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, ont été promus les instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

1<sup>o</sup> A la 2<sup>e</sup> classe : MM. Urbain Audubert, à Saint-Michel-Loubéjou ; Jean-François Gibrat, à Saint-Simon ; Mazet à Puybrun ; Mmes Hortense Puniot, à Capdenac ; Marie Delsahut à Laresses.

2<sup>o</sup> A la 3<sup>e</sup> classe : MM. Clair Gazal, à Sennillac ; Jean Courrou, à Fargues ; Jean-Achille Vayssié, à Montcabrier ; Jean-Joseph Bec, à Rampoux ; Antoine-Eugène Cros, à Saint-Bressou ; Jean Bonhomme, à Léobard ; Pierre Lamo-

the, à Couzou ; Paulin-Jean-Pierre Bouzou, à Meyrinhac-Lentour ; Bernard Delclaux, à Quissac ; Guillaume Bonaure, à Larroque-des-Arcs ; Joseph Contival, à Sennillac (Lauzès) ; Mmes Marguerite Cazol, à Reyrevignes ; Catherine Gazal, à Sousceyrac (Glédines).

3<sup>o</sup> A la 4<sup>e</sup> classe : MM. Denis Goudere, à Terry (Pern) ; Jean-Paul Lacam, à Saint Maurice ; François-Casimir Lourdes, à Limogne ; Justin Biassette, à Sousceyrac ; Mmes Marie Bédrines, à Martignac ; Marie-Françoise Ruard, à Baladou ; Rose-Marie Pégourie, à Salvezou (Catus) ; Virginie Descargues, à Saignes ; Marie Loubéjac à Pradines ; Marie Laval, à Montcabrier ; Angélique Mozot, à Albiac ; Marie-Pélagie Bontarie, à Saint-Félix ; Elisabeth Fourès, à Saint-Aurel (Castelnau) ; Véronique Espitalié, à Bouziès ; Madeleine Allanche, à Saint-Jean-Lespinasse ; Catherine Agelou, à Guiraud (Felzins) ; Marie Faure, à Calès ; Perrette-Sara Bouygues, à Camboulit ; Marie Estival, à Lacave ; Virginie Courrou, à Fargues ; Marie Donadieu, à Saint-Simon ; Madeleine Guy, à Tauriac ; Justine Constans, à Auzac (Saint-Projet) ; Marguerite Cassan, à Catus ; Anne Pressouyre, à Teyssièze ; Marianne Laveyssièze, à Saint-Laurent-les-Tours ; Elisabeth Tenlade, à Sabadel (Latronquière) ; Marie Escudié, à Lachapelle-Auzac ; Antoinette Vermeil, à Mézels (Vayrac) ; Marie-Jeanne Lafon, à Gigouzac ; Antoinette Géréme, à Sennillac (Lauzès) ; Marie Pompadour, à Saint-Hilaire Bessonies ; Eugénie Métayer, à Trespoux ; Hélène Naves, à Cahors ; Marie-Anne Soulié, à Bannes ; Marie-Jeanne Clamagirand, à Anglars (Lacapelle).

Jeanne Bras, à Terrou ; Joséphine Vic, à Latronquière ; Victorine Reynes, à Cahors ; Marie Pradelle, à Latouille (Lentillac) ; Marie Alric, à Blars ; Anne Lacombe, à Jambusse (Sailiac) ; Marie-Delphine Picadou, à Payrignac ; Antoinette Blanchou, à Trespoux ; Marie-Françoise Blanchou, à Orniac ; Léontine Destresse à Montvalent ; Julie Vignié, à Artix (Sennillac) ; Marie Jeanne Cosse, à Souillaguet ; Henriette Asfaux, à Calviac ; Julie-Marie Bonnet, à Ladirat (Terrou) ; Clotilde-Catherine Barrière, à Murel (Martel) ; Emilie Françoise Lachèze, à Loupiac ; Marie Besombes, à Constant ; Catherine Blancot, à Rignac (Cuzance) ; Françoise Théron, à Linars (Concorès) ; Marie-Antoinette Fabre, à Blanzaguet ; Marie-Gabrielle Delsol, à Francoulès ; Françoise Courrou à Pontverny (Calviac) ; Ursule Jardel, à Sallac ; Zénaïde Bondet, à Cénévières ; Maria Despeyroux, à Durban ; Mélanie Maury, à Méjanasserie (Cornac) ; Pauline Redoulès, à Lentillac (Figeac) ; Marie-Aimée Delbos, à Masclat ; Léonie Rey, à Lavercaintière Marie-Françoise Lacoste à Larroque-des-Arcs ; Marguerite-Amélie Lafon, à Pescadoires ; Victoire Padirac, à Fajoles ; Julie Salgues, à Cabrerets ; Marie Gazal, à Sennillac ; Marie-Louise Audeguin, à Lascabanes.

4<sup>o</sup> Instituteurs actuellement en 5<sup>e</sup> classe dont le traitement a atteint le taux de 1,200 fr. le 1<sup>er</sup> janvier 1894, par application de l'article 33 de la loi du 19 juillet 1889.

MM. Jean Socirat, à Montgesty ; Rouges, à Montlauzun ; Doumerc, à Floressas.

5<sup>o</sup> A la 5<sup>e</sup> classe (titularisations) : MM. François Dely, à Vayrac ; Joseph Soulié, à Souillac ; Calixte Buffet, à Figeac ; Victor Bonhomme à Cajarc ; Firmin Sabatié, à Béquier ; Antoine Cazes, à Gramat.

Mmes Marie-Rosalie Estival, à Autoire ; Marie Cancès, à Saint-Michel-Loubéjou ; Marie Arnal, à Lathèze ; Marie Servant, à Moussac ; Marguerite Sembel, à Cours ; Louradour, à Corn ; Marie-Eugénie Delmas, à Flaugnac ; Louise Agié, à Luzech ; Marie Tardieu, à Cahors ; Jeanne Bourthoumieu, à Sainte-Alauzie ; Adrienne Malgouyart, au Vigan ; Maria Taste, à Gourdon ; Berthe Contios, à Bach ; Germaine Lauricesque, à Comiac ; Anna Delprat, à Puy-l'Evêque ; Besse, à Lissac ; Bach, à Castelnau.

**Enseignement primaire**

Par arrêté de M. le préfet du Lot en date du 22 mars 1894, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, ont été nommés instituteurs :

MM. Rigouste, de Gréalou à Prendeignes ; Lacam, de Saint-Maurice à Saint-Laurent-les-Tours ; Ressay, de Predeignes à Gréalou ; Capsal, de Saint-Laurent-les-Tours à Saint-Maurice.

**La température**

Nous jouissons en ce moment d'une température par trop printannière. Le ciel est admirablement pur et pas le plus petit nuage à l'horizon. Toute la journée de samedi et dans la nuit de dimanche, le vent de la sève a soufflé avec violence faisant éclater les bourgeons et desséchant la terre.

Nous voyons avec terreur les prodromes d'un printemps sec, seconde édition de celui de l'an dernier.

Le bulletin météorologique nous annonce des pluies sur les stations méditerranéennes et du beau temps pour nos régions.

**Accident**

Aujourd'hui, vers midi, le sieur X. demeurant à Cahors, se rendait à sa propriété et longeait le ruisseau du faubourg St-Georges, avec une charrette attelée d'un cheval, où se trouvaient un petit garçon et une petite fille. Arrivé à un endroit où le chemin est très étroit, le cheval a fait un faux pas et a dégringolé dans le ruisseau entraînant avec lui la charrette et les petits enfants qui ont reçu d'assez graves contusions à la tête.

Nous ne saurions trop attirer l'attention de l'administration compétente sur l'état déplorable du chemin en question.

**Renseignements militaires**

Par décret, les délimitations des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> subdivisions de la 17<sup>e</sup> région sont modifiées conformément aux indications du tableau ci-annexé :

La 17<sup>e</sup> région, chef-lieu Toulouse, comprend les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

4<sup>o</sup> subdivision. — Département de Tarn-et-Garonne : arrondissement de Castelsarrasin, cantons de Lavit ; arrondissement de Moissac moins les cantons de Moissac et de Lauzerte. — Département de Lot-et-Garonne : arrondissement d'Agen, cantons de Nérac et de Francescas ; arrondissement de Villeneuve, cantons de Fumel et de Tournon. — Département du Gers : arrondissement de Condom, cantons de Condom et de Montréal ; arrondissement de Lectoure, canton de Lectoure et de Miradoux. — Département du Lot : arrondissement de Cahors, cantons de Puy-l'Evêque et de Luzel.

2<sup>o</sup> subdivision. — Département de Lot-et-Garonne : arrondissement de Marmande ; arrondissement de Villeneuve moins les cantons de Fumel et Tournon ; arrondissement de Nérac moins les cantons de Nérac et Francescas.

3<sup>o</sup> subdivision. — Département du Lot : arrondissement de Figeac ; arrondissement de Gourdon ; arrondissement de Cahors moins Puy-l'Evêque, Luzsch, Montcuq, Castelnau, Lalbenque et Limogne.

4<sup>o</sup> subdivision. — Département du Lot : arrondissement de Cahors, cantons de Montcuq, Castelnau, Lalbenque et Limogne. — Département de Tarn-et-Garonne : arrondissement de Montauban ; arrondissement de Castelsarrasin moins le canton de Lavit ; arrondissement de Moissac, cantons de Moissac et de Lauzerte.

**L'Avancement des Officiers de réserve**

Le règlement ministériel sur l'avancement des officiers de réserve et de territoriale, depuis si longtemps attendu, vient enfin de paraître à l'Officiel. Il ne contient pas moins de dix pages, soit trente colonnes. On comprend que nous ne puissions en donner qu'un très court résumé. Du reste, ce règlement ne fait, sur beaucoup de points, que codifier les règlements ou décisions déjà en vigueur.

Les sous-lieutenants de réserve sont fournis par les sous-officiers libérés jugés capables de passer les examens d'admission. Ils sont remplacés dans les cadres par les caporaux ou brigadiers inscrits au tableau d'avancement et qu'on nomme sous-officiers à leur sortie du service, ou, s'ils n'avaient pas six mois de grade, après leur première période d'exercices.

Les hommes qui ne font qu'un an de service suivront au régiment un peloton, spécial d'instruction ; ils pourront être nommés caporaux au corps, puis sous-officiers à leur sortie du régiment, et peuvent, dans la réserve, parvenir au grade de sous-lieutenant, de même que les anciens engagés conditionnels.

Les mêmes dispositions sont prises pour les sous-officiers appartenant à l'armée territoriale et aux sous-officiers retraités après quinze ans de service.

Les dispositions relatives à l'instruction des officiers de la réserve et de l'armée territoriale donnent force de règlement à toutes les mesures prises jusqu'ici, notamment aux écoles d'instruction.

De même pour l'avancement, le Ministre établit les règles qui doivent y présider.

La partie la plus intéressante du projet est l'organisation des écoles d'instruction. On sait, par ce qui se fait notamment à Paris et à Lille, quel est le fonctionnement de ces écoles, enfin généralisées et appliquées à toutes les armes. Les résultats obtenus dans ces écoles serviront en grande partie de base aux propositions pour l'enseignement.

**La ménagerie Laurent**

La grande ménagerie Laurent a ouvert ses portes, dimanche au soir, à une très nombreuse société.

Les exercices variés du dompteur Laurent ont été fort applaudis. Ce dompteur intrépide a fortement émotionné la société quand on l'a vu aux prises avec la terrible lionne *Coralie*, qui se montre fort rebelle aux exercices que lui fait accomplir le dompteur Laurent. On a beaucoup remarqué le travail d'un superbe tigre géant, la réunion des grands lions de l'Atlas, parmi lesquels le terrible *Brutus* qui, il y a deux ans échappé de sa cage, dévora deux chevaux ; M. Laurent fait subir au lion d'*Artagnan*, remarquable fauve, à l'air peu accommodant, les effets du magnétisme animal, c'est-à-dire que le dompteur fait reculer ce lion, qui lui obéit, fasciné par son regard. Ces exercices impressionnent vivement les spectateurs. Puis vient un intermède amusant ; c'est un jeune nègre qui, dans la cage centrale, fait une partie de lutte avec un ours en liberté et y met tellement d'entrain qu'un rire communicatif règne dans toute la salle.

Mais le clou de la soirée c'est la danse serpentine, exécutée par M<sup>me</sup> Roy, au milieu des lions rugissants, sous la sauvegarde de l'intrépide dompteur Laurent. Ce spectacle extraordinaire est d'un charme irrésistible et émotionnant. M<sup>me</sup> Roy, qui ne parait nullement redouter la présence des lions, exécute fort gracieusement sa danse, déroulant sa large robe de soie en des mouvements capricieux et rythmés, sous les reflets scintillants de la lumière électrique qui teignent la robe de nuances multicolores. C'est un spectacle féérique que tout le public cadurcien voudra voir.

Tous les soirs, à 8 h., grande représentation terminée par la danse serpentine et le repas des animaux.

La ménagerie est visible tous les jours de 9 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

Lorsqu'on voit le dompteur Laurent aux prises avec ses fauves, on se pose inévitablement cette question : Comment parvient-on à dompter ces terribles animaux ?

Doit-on user de douceur ou de rigueur vis-à-vis des fauves ? doit-on les frapper ou s'en faire aimer ?

Voici l'opinion des plus célèbres dompteurs : M. Lorange pense qu'« on ne peut pas traiter des bêtes féroces comme des moutons, et il ajoute que, sans être brutal, il se sert du fouet. » Une célèbre dompteuse, Nouma Hawa, s'est prononcée catégoriquement pour le régime de la douceur.

Le célèbre Pezon partage cet avis : « Des coups de fouet, nous en donnons bien peu ; nos armes, c'est le geste, c'est le regard ! » Et M. Pezon s'écrie : « Si nous brutalisons nos bêtes, nous serions les premiers châtiés, car chacune d'elles représente une forte somme d'argent, et notre intérêt est de les ménager. »

Ici, quelques chiffres sont nécessaires. Vous allez voir que, en effet, les fauves s'achètent à un haut prix et qu'il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir se payer le luxe d'en posséder. Un lion en bon état ne vaut pas moins de 5,000 fr. pour les espèces les plus recherchées ; un tigre est plus abordable, — si je puis employer cette expression, — avec 3,000 ou 4,000 fr. au maximum on en a un ; un léopard vaut un millier de francs ; les panthères noires se paient 1,500 fr. ; les jaguars, de 800 à 2,500 fr. ; un ours polaire, 1,000 fr. ; un ours brun, 150 ou 250 fr. ; l'ours noir d'Amérique, 250 à 500 fr.

Quand la ménagerie d'un des fils Pezon fut incendiée à Royan, la perte en animaux — tous avaient péri — dépassa 200,000 fr.

Batty, qui, parmi les dompteurs, se montra des plus audacieux, affirmait que les moyens les plus efficaces de se rendre maître des lions, des tigres et des ours consistaient dans la privation de sommeil et dans un excès de nourriture. « Et avec cela, disait-il, du sang-froid et du courage ! » Batty jouait avec les fauves comme avec des chiens savants ; jamais il ne les menaçait.

Autrement agissait Lucas, qui avait été l'aide de Batty. D'ailleurs, il paya ses brutalités de sa vie.

Un jour, au moment de la représentation en apparence la plus paisible, l'animal qu'on croyait amolli se révolta, se précipita sur le dompteur et le dévora. C'est la revanche de la bête.

On plaint les dompteurs, et on a raison.

**Contravention**

Contravention a été dressée contre un jardinier de Cabessut, Etienne S..., lequel répandait en plein jour des matières fécales dans son jardin.

**Figeac**

Un chien atteint de la rage a été abattu, rue de Colomb, impasse Montillet, par M. Simon, percepteur.

Comme cet animal, en parcourant les rues de la ville, a mordu plusieurs de ses congénères des mesures sévères seront prises, et tous les chiens mordus ou roulés seront immédiatement abattus.

L'enquête de police se poursuit.

Nous engageons vivement les personnes propriétaires de chiens, à surveiller leurs animaux, car l'autopsie faite par M. Campagne, vétérinaire, a révélé que le susdit chien se trouvait dans la période aiguë de la rage.

Dimanche, jour de Pâques, un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves s'est produit dans la chapelle du couvent de la Sainte-Famille.

Après vêpres, M. l'abbé Coudere, remplaçant M. l'aumônier de l'établissement, allait donner la bénédiction. Au lieu de se servir d'une échelle, comme d'habitude, pour atteindre au saint sacrement, il monta sur une chaise au moyen de laquelle il put à peine le saisir avec deux doigts de sa main droite. Il fit un faux mouvement avec son bras gauche et son surplus enveloppa les bougies allumées.

Le surplus s'enflamma comme une fusée et, en un clin d'œil, le malheureux abbé fut entouré de flammes.

Grâce au dévouement des sœurs et de quelques dames courageuses, M. l'abbé en sera heureusement quitte pour la peur et quelques brûlures sans gravité.

**Tribunal correctionnel de Figeac**

Une seule affaire a été appelée à l'audience du 24 mars.

Julien Landes, âgé de 18 ans, domestique à Lacomdrouest, canton de Saint-Céré, dont nous avons annoncé l'arrestation pour tentative de viol, comparait sous l'inculpation de violences et voies de fait sur la personne de sa maîtresse.

Les antécédents du prévenu sont mauvais. Il a subi une condamnation à un an d'emprisonnement

et une autre à quinze jours pour grivèlerie. M<sup>e</sup> Précoys, avocat, présente la défense du prévenu.

Le tribunal condamne Landes à vingt jours d'emprisonnement, dans lesquels sera comprise la prévention.

**Gourdon**

Le sieur Taussa, neveu de la victime du meurtre commis le 4 mars courant et dont nous avons raconté l'odyssée en son temps, a été remis en liberté provisoire par M. le juge d'instruction de Gourdon.

L'instruction de cette affaire suit son cours normal.

Le vieux Taussa a laissé une veuve inconsolable et deux petits-enfants en bas âge qui, par suite de la mort de leur unique soutien, sont dans la plus noire misère.

**Lunan**

Lundi, vers onze heures du matin, le nommé Arnal, propriétaire au Batut, commune de Lunan, rentrait chez lui pour prendre le repas. Au moment où il se baissait pour prendre la clef sous la porte, il aperçut un individu qui sautait par une croisée.

Il s'arma d'une fourche en fer et se mit à poursuivre l'inconnu en criant : « Au voleur ! » Grâce au concours du métayer de M. de Sales, il parvint à l'atteindre à un kilomètre environ de son habitation.

Conduit devant M. le maire de la commune, cet individu a déclaré se nommer Bernard Teulet, âgé de 52 ans, né à Gramat, sans domicile fixe, repris de justice dangereux.

Teulet n'avait pas eu le temps de voler.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Figeac sous l'inculpation de tentative de vol.

**Périgueux**

Nous apprenons qu'une grande cavalcade composée d'environ 300 personnes, avec de nombreux et superbes chars, est organisée pour le 29 avril prochain, par le comité des fêtes de Saint-Georges. Cette cavalcade suivra toutes les rues de la ville. Cent adhésions ont déjà été reçues au bureau du comité.

**Variétés**

**SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE**

*Siège Social, 18, rue Visconti, Paris.*

**Excursions topographiques**

La topographie s'apprend surtout sur le terrain ; de là la nécessité absolue de compléter l'enseignement théorique par des excursions qui offrent, en outre, à nos jeunes gens, le triple avantage de leur former le coup d'œil dans l'appréciation de la valeur du terrain, l'attrait de promenades hygiéniques et l'occasion d'étudier la flore et la faune des contrées parcourues.

Nous rappellerons les paroles prononcées en 1890, en Sorbonne, par le secrétaire général de la Société de topographie de France : « La marche, le grand air, la marche au grand air, voilà pour nous le principe même de l'hygiène ; c'est aussi celui de la topographie. » Dès sa création, notre société a eu conscience d'être utile à la fois à la santé et à l'intelligence du monde extérieur.

La marche la plus possible, la course la moins possible ; ne sait-on pas, depuis le bon La Fontaine, que c'est encore là le plus sûr moyen d'arriver à temps ? qu'on relise les pages consacrées à l'essoufflement par M. le Dr Fernand Lagrange : Première période ou période salutaire, respiration activée, mais non insuffisante ; deuxième période, symptômes d'intoxication carbonique légère, le teint plombé, la respiration essoufflée, les malaises généraux ; troisième période ou période asphyxique, troubles cérébraux, symptômes graves d'intoxication carbonique, vertiges, mouvements inconscients, syncopes, arrêts du cœur.

Dans nos promenades topographiques, on ne dépasse jamais la première période. On court parfois, on n'est jamais essoufflé. On marche résolument, des haltes nombreuses s'imposent.

Les excursions topographiques constituent un exercice mixte du corps et de l'esprit, un effort sans danger, au cours duquel le pied, l'œil, la main, guidés par l'intelligence, interviennent simultanément. Le voilà réalisé pour un instant, cet équilibre si difficile et si rare de nos organes et de nos facultés. Et pendant que notre corps s'exerce, que notre esprit se distrait au maniement des instruments de précision et à la notation sur le papier de ce qu'ils ont constaté, quel but élevé nous atteignons sans nous en douter ! Nous reprenons le contact de la terre, l'alma parens, et de l'univers. Cette portion restreinte de la terre si chère à nos cœurs, que nous la préférons à l'univers entier, si nous avons jamais à défendre, à l'aimer davantage.

Les engins récemment découverts et introduits dans toutes les armées européennes, n'imposent-ils pas à notre prévoyance patriotique l'étude attentive, mais récréative de la topographie, qui, non contente de contribuer pour une part, à notre

hygiène journalière, pourra, lors de la grande et décisive épreuve, nous sauver l'existence, à nous et aux nôtres, que dis-je, de la France elle-même.

Mais l'excursion topographique, entendue comme nous le faisons, n'est pas exclusive. Tous les arts du dessin, la géologie, la botanique, et cette maîtresse de la vie, l'histoire, trouveront leur profit, leur grand profit à les encourager.

La société de topographie de France leur a fait de louables avances lorsqu'elle a institué dans son sein des sections où les applications de la topographie sont poursuivies avec ardeur.

Dans une communication faite au congrès des sociétés savantes en 1890, M. Henri Dupont, vice-président de la section de géologie et botanique, s'exprimait ainsi :

« Quand l'hiver a disparu entièrement et que la nature semble renaître, de larges horizons s'ouvrent aux botanistes comme aux topographes.

Nous voulons associer ces deux sciences de façon à ce qu'elles se complètent l'une et l'autre, et nous allons essayer de développer cette question toute nouvelle en faisant voir : 1° Les rapports qui existent entre ces deux sciences ; 2° Les avantages que peuvent en tirer les excursionnistes ; 3° L'utilité de l'enseignement de la botanique combiné avec celui de la topographie dans les écoles primaires ; méthodes qu'il convient d'employer.

Pour nous, un topographe qui ne serait pas doublé d'un botaniste ressemblerait au peintre qui dédaigne les draperies, au médecin qui ne voit dans un corps que le squelette, à l'architecte qui rejette tout motif décoratif. Les topographe qui arpente la terre ne peut manquer d'être émerveillé par ces fleurs qui attirent ses regards et sollicitent l'honneur d'être cueillies, étudiées et placées dans son humble demeure.

Les trois règnes de la nature forment une chaîne continue, ou plutôt un vaste cercle dans lequel la matière circule sans cesse et se métamorphose en passant du minéral à la plante, et de la plante à l'animal, pour revenir à son point de départ. De tels rapports nécessitent l'union de ces deux sciences, union à laquelle nos pédagogues n'ont pas songé jusqu'ici.

Bien des motifs poussent les topographes vers l'étude de la botanique. Sans en faire une étude approfondie, ils peuvent en recueillir de grands avantages. Ses enseignements déterminent les progrès de la médecine, de l'agriculture, de l'économie rurale et domestique ; ils aident au développement des arts et de l'industrie, et intéressent ainsi toute l'existence de l'homme.

Aujourd'hui que les enfants reçoivent à l'école des notions de géométrie, pour qu'elles se gravent plus profondément dans leur esprit, ces notions nécessitent une pratique sur le terrain. C'est pourquoi il est d'usage de commencer d'abord par tracer un petit itinéraire au moyen de la simple boussole, par mesurer un petit champ, une contrée plate, puis finalement une contrée boisée ou accidentée, autant de préliminaires qui conduisent à la topographie pour peu que dans le plan les détails soient accusés. Eh bien, pour ces diverses applications, pourquoi ne pas consacrer quelques heures par semaine, voire même le dimanche et le jeudi, pendant les plus beaux mois de l'année.

Si nous désirons instamment l'alliance de la botanique et de la topographie dans nos excursions, c'est qu'elles peuvent amener dans l'enseignement primaire une révolution bienfaisante.

De cette association des sciences physiques et naturelles, la santé comme l'intelligence de nos jeunes élèves y trouveront leur compte. Aux jeunes gens sortis de leurs écoles, nous recommandons de continuer plus en grand leurs excursions sous le patronage d'une société savante telle que la nôtre, et d'allier toujours la topographie à la botanique.

Si le pays veut s'inspirer de nos idées, il aura des hommes pleins de force et de moralité, suffisamment instruits et préparés à combattre aussi bien dans l'arène pacifique du travail que sur nos frontières.

**LA SCROFULE**

est une maladie du sang. Ainsi que toutes les autres maladies du sang elle est guérie par

**l'Émulsion Scott**

Cette délicieuse crème d'huile de foie de morue est infatigable dans l'anémie, le rachitisme, les affections pulmonaires et la débilité générale.

Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Ph<sup>ie</sup>, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

**Prime à nos Abonnés**



Les Armes de précision de la maison

**Marius BERGER, fils**

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

Un grand nombre de personnes qui ont des occupations sédentaires, de femmes surtout, sont sujettes à la constipation, qui fait que les matières séjournent trop longtemps dans le tube digestif. Une partie de ces matières se résorbent pour empoisonner notre organisme et causer des maux de tête, des malaises nerveux et un grand nombre de maladies qui peuvent si facilement devenir incurables. Hâtez-vous toujours de combattre la constipation. Ne passez jamais une journée sans remplir cette fonction qui est de toutes la plus indispensable. Le meilleur moyen est de faire usage de la Tisane Dussolin. C'est en même temps le meilleur dépuratif et régénérateur des forces et du sang. Le flacon, accompagné d'une notice explicative, se trouve au prix de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Rappelez-vous bien du nom. « La Tisane Dussolin. » Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

Le meilleur tapioca est le Tapioca Rils.

Les Capsules Guyot, si efficaces contre la toux et les rhumes anciens ou négligés, ne ressemblent en rien aux autres capsules de goudron. Elles sont blanches, et sur chacune est écrit le nom Guyot. Prix 2 fr. 50 le flacon, maison L. Frère, Paris, 19, rue Jacob, et toutes pharmacies.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

**BULLETIN FINANCIER**

Le mouvement de hausse se continue facilement, quoique les affaires en cette fin de semaine soient des plus restreintes, la plupart des bourses étant fermées. Le 3 0/0 passe de 98 82 1/2 à 99 38. L'Amortissable de 99 65 à 99 95. Le 3 1/2 de 106 25 à 106 85. L'Italien passe de 74 77 1/2 à 76 45. L'Extérieure monte de 1 25 à 66 05. Le Hongrois est en réaction de 30 c. à 96 63. Le Portugais est délaissé à 21 60. Les fonds russes suivent le mouvement de hausse. Les valeurs ottomanes sont toujours très fermes. Valeurs de crédit. La Banque de France reste à 3990. Le Crédit Foncier remonte à 963. La Société générale cote 464. Valeurs Industrielles. Les cours des actions de nos chemins de fer ont varié d'une façon insensiblement.



Exiger la Marque de Fabrique déposée.

Ne demandez chez votre Epicier que du

**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

**TISANE DUSSOLIN**

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4 50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph<sup>ie</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France, Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4<sup>er</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi qu'à tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

ZAROURIA (Algérie)

Depuis 5 ans j'avais une toux opiniâtre que rien ne pouvait calmer ; en plus, une violente névralgie me faisait horriblement souffrir. Depuis un mois je fais usage des **Pilules Gicquel**, j'ai été immédiatement soulagé, et maintenant je me trouve guéri. Une de mes nièces âgée de 12 ans, atteinte d'une maladie de cœur que les médecins considéraient comme incurable, se trouve tout à fait soulagée, pour ainsi dire guérie dans l'espace d'un mois. Une autre jeune fille s'est aussi trouvée guérie d'un grand mal de gorge par ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : F. Rolland, à Zarouria.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner, est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie.

Souvenir de la Grande Mission de Cabors

brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1733<sup>e</sup> livraison (25 mars 1894). — De Pékin à Paris, La Corée, l'Amour et la Sibérie, par M. Charles Vapereau. — Voyage exécuté en 1892. — Texte et dessins inédits. — Tous les dessins de ce voyage ont été exécutés d'après les photographies de l'auteur. — Treize dessins de Bazin, Berteault, Marius Perret, Rousseau, Ruffe, A. Paris, Devos, Th. Weber, Taylor, Maynard et une carte. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1112<sup>e</sup> livraison (24 mars 1894). — Texte : *Enfant perdu*, par Gustave Toudouze. — *Le cyclone de Diégo-Suarez*, par Et. Leroux. — *Les pigeons voyageurs et le vaccin*. — Mabel, par le commandant Stany. — *Le cuir d'éléphant*. — *Les enfants musiciens*, par H. Heinecke. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 20 mars 1894 : *Machines volantes à roues munies de voiles*. — *Les fourrures artificielles*. — *Propos du docteur*. — *Mesure de l'épaisseur d'une glace*. — *Valve de sûreté*. — *Essai de traction mécanique par générateur Serpollet*. — *Pont ascenseur sur la rivière Chicago*. — *Guide de l'inventeur à l'étranger*. — *Cadenas à secret*. — *Appareil natatoire*. — *Le labyrinthe Bohlhof*. — *Piège à lapins*. — *La ferrure électrique des chevaux*. — *La station de Puteaux*. — *Thermomètre électrique*. — *La télégraphie en 1893*. — *Cours professionnels*. — *La pyrogravure*. — *Transmission pour bicyclettes*. — *Bicyclette à fourche aimantée*. — *Enseignement photographique*. — *Photogravure obtenue sans écran tramé*. — *En Terre Sainte*. — *La Clairette dorée Ganzin*. — *Conservation des fruits et des raisins*. — *Poissons nouveaux*. — *Revue générale des publications techniques étrangères*. — *Listes des brevets*.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr. Un numéro, 0 fr. 75. Abonnement d'essai de trois mois, 3 fr.

On Demande

A l'École normale d'instituteurs

Un JARDINIER et une CUISINIÈRE. Les intéressés devront se présenter à l'Economat de cet établissement munis de bons renseignements.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

PÂTISSERIE NOUVELLE

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il inaugurerait le dimanche, 25 mars courant, une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1<sup>er</sup> choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1<sup>er</sup> choix depuis 150 f.

2<sup>e</sup> choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

A Vendre

DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrerie

Faux bois

Marbre

Henri SÉGUY

en

tous genres

Encadrement

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.  
A. GHY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois  
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous dé-  
livrer d'une multitude de volumes indignes de  
l'omnipotence. (Arsène HOUSSEY)

Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois  
ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé  
aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris